

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

18-10-210

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Monique MEYNARD, Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Rodolphe GUYOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel Galand), Omar N'FATI (pouvoir à Corinne Venayre), Nouredine BOUACHERA (Pouvoir à Laurence Rouède), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CESSION DES PARCELLES BP 334 ET BP 336 À LA BORDETTE

La Ville de Libourne est propriétaire depuis le 23 mars 1990 de deux parcelles à la Bordette, non constructibles et cadastrées BP 334 et 336.

Ces deux parcelles sont issues de parcelles d'une plus grande contenance et ont été acquises auprès de Monsieur et Madame Lalande dans le cadre des acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'emplacement réservé n°12 au Plan d'Occupation des Sols (POS) de l'époque.

Au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2016, le tracé de l'emplacement réservé prévu dans le POS de 1986 a été conservé ; seul l'objet a changé. En effet, au POS de 1986 il s'agissait de créer une nouvelle voie entre la route de Saint Emilion et le stade d'une emprise de 12 mètres ; au PLU de 2016, l'emplacement réservé n°6 prévoit désormais de créer une voie douce le long du Vert et d'aménager un espace d'étalement des eaux du Vert.

Les parcelles BP 334 et 336 n'étant pas nécessaires à la mise en œuvre de cet emplacement réservé et représentant un délaissé que la Ville doit entretenir régulièrement, Monsieur Cougnaud a proposé à la Commune de Libourne de les acheter afin d'agrandir le jardin limitrophe de ses parents (propriété cadastrée BP 332).

La cession de ces deux parcelles BP 334 et BP 336 d'une contenance de 817 m², non constructibles aujourd'hui, est proposée à 40 euros le mètre carré, conformément à l'estimation faite par la Direction Régionale des Finances Publiques (Domaines).

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde en date du 25 juin 2018 ;

Vu l'offre d'achat de Monsieur Christophe Cougnaud en date du 5 octobre 2018 pour l'acquisition des parcelles BP 334 et BP 336 d'une contenance totale de 817 m² au prix de 40 €/m², soit un total de 32 680 € ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 octobre,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la cession des biens communaux sis à la Bordette parcelles cadastrées BP 334 et BP 336 à Monsieur Christophe Cougnaud ou toute personne s'y substituant pour un montant de 32 680 €;

-approuve la prise en charge des frais inhérents à cette cession par l'acquéreur ;

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne



Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : BP
Feuille : 000 BP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

BP 334 et BP 336

Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

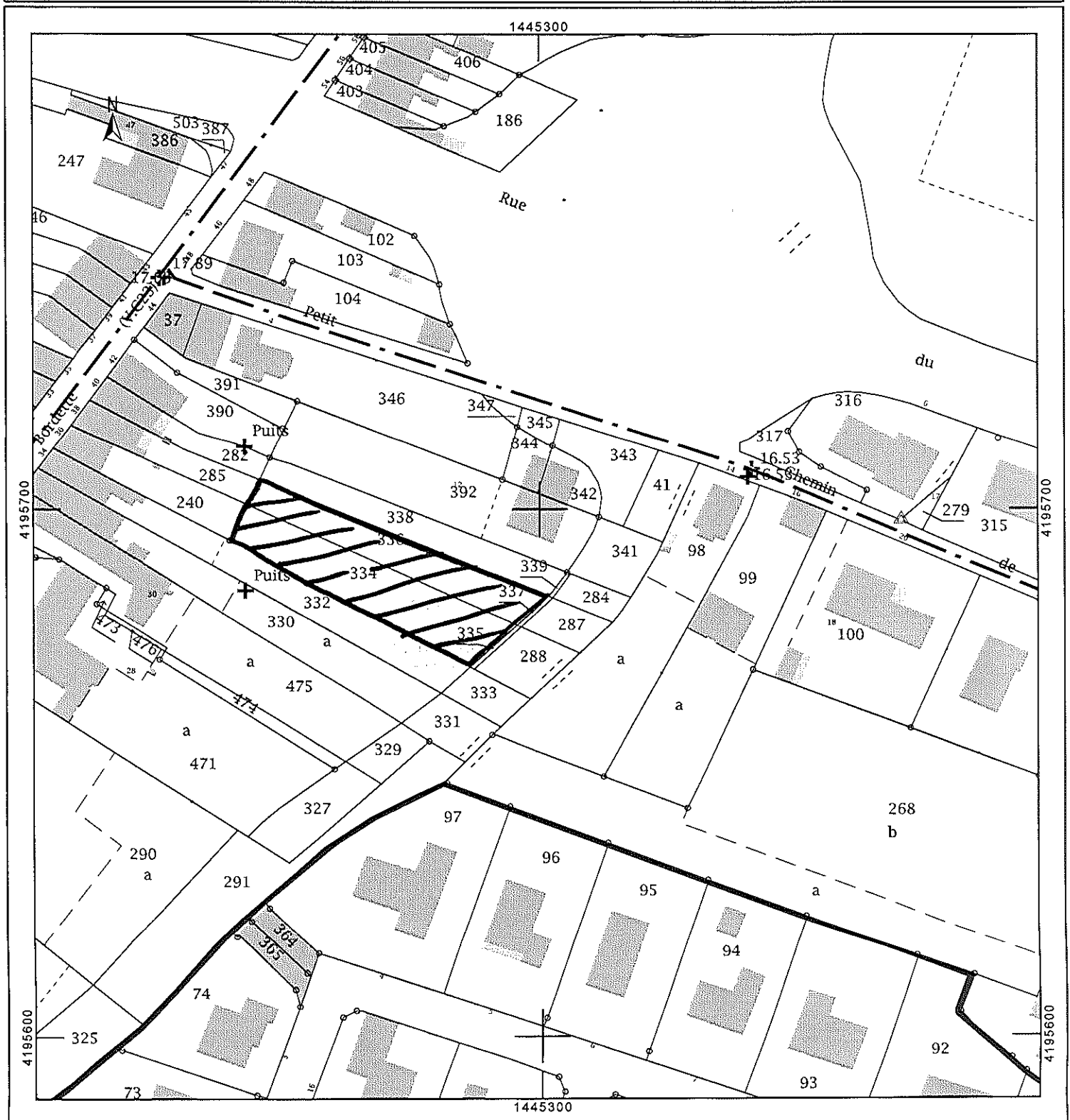
Affiché le

ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_210-DE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts suivant :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
SERVICES FISCAUX
BUREAU DE GIRONDE BRANCHE
LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_210-DE

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : BP
Feuille : 000 BP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2018




Reçu en préfecture le 24/10/2018

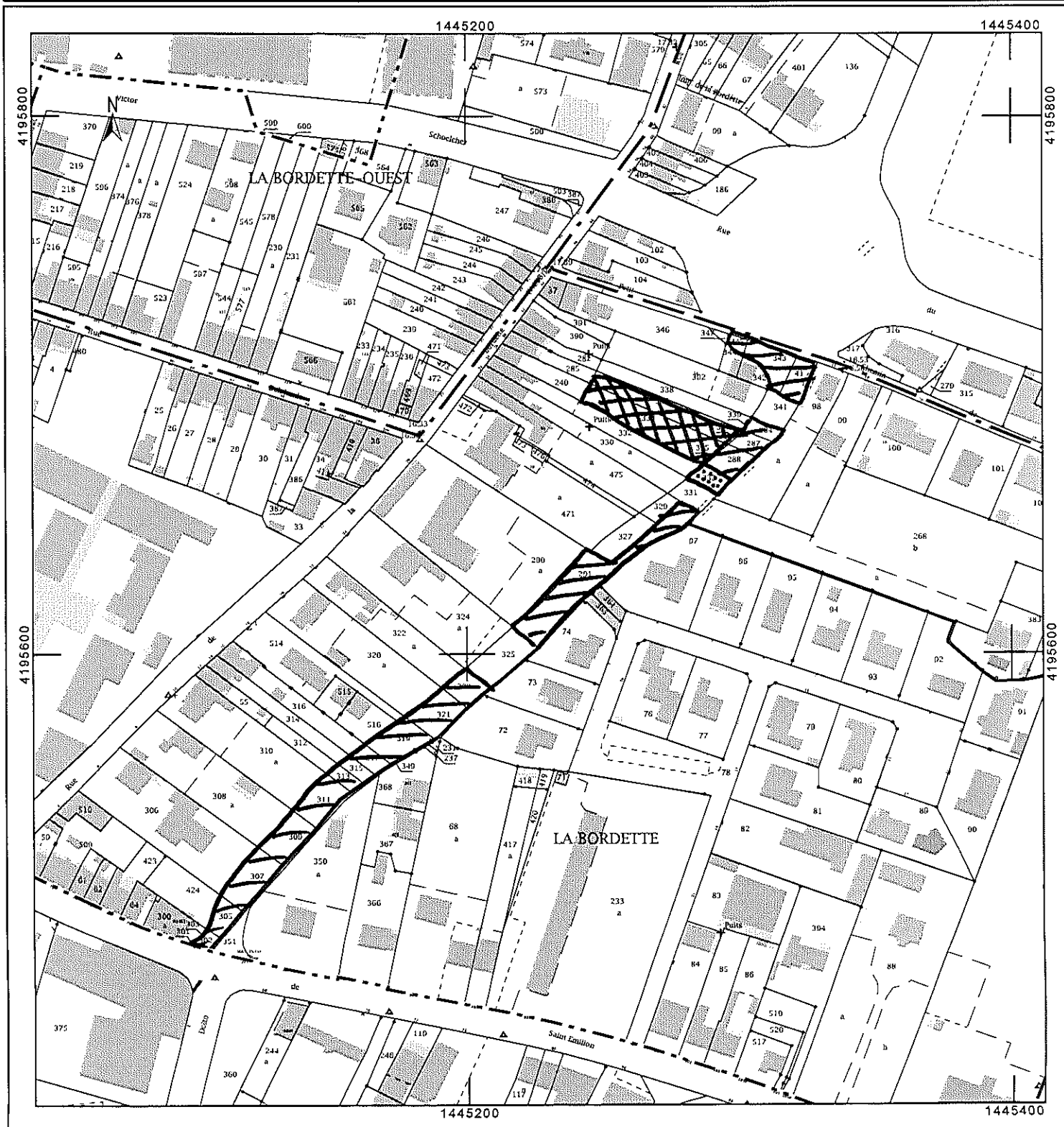
Affiché le  par le centre des impôts foncier suivant :
RTGC DE GIRONDE BRANCHE
LIBOURNE
ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_210-DE

RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.f
r

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 Propriétés de la ville
 Propriété de la ville
objet de la cession
 en cours d'acquisition



Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_210-DE

OFFRE D'ACHAT

Je soussigné, **COUGNAUD christophe**

Propose d'acquérir auprès de la Ville de Libourne, les parcelles BP 334 et BP 336 pour un total de 817 m², situées à la Bordette à Libourne au prix de 40 €/m².

J'ai noté que les éventuels frais de géomètre ainsi que les frais notariés inhérents à cette cession resteront à ma charge.

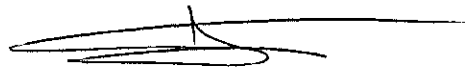
Je m'engage en outre à passer acte public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : Maître **Degos.**

1 Avenue Aristide Foch
33500 LIBOURNE

dont l'adresse est :

Fait à Libourne, le **5/10/18**



Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_210-DE

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

18-10-211

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Monique MEYNARD, Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Rodolphe GUYOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel Galand), Omar N'FATI (pouvoir à Corinne Venayre), Noureddine BOUACHERA (Pouvoir à Laurence Rouède), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES RUES SUZANNE CHAUMET ET LUCIE AUBRAC

Suite à la réalisation de la Résidence Le Clos Boni, le syndic de copropriété a saisi la commune de Libourne d'une demande d'incorporation dans le domaine public communal des voies et réseaux des rues Lucie Aubrac, Suzanne Chaumet et Marie-Hélène Lefaucheux.

Une partie de la rue Lucie Aubrac depuis l'avenue du Général de Gaulle a déjà été incorporée dans le domaine public communal.

Après instruction par les services techniques, il s'avère que ces trois rues sont prêtes à être incorporées dans le domaine public communal.

Elle sont déjà ouvertes à la circulation publique et seraient donc classées ainsi que leurs réseaux situés en sous-sol. Les parcelles concernées par l'incorporation figurent sur le document d'arpentage établi par le cabinet CERCEAU le 12 novembre 2009 sous les numéros suivants : CK 503, 505, 507 et 509 pour 6 026 m².

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal. La délibération concernant le classement est dispensée d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les rues Suzanne Chaumet, Lucie Aubrac et Marie-Hélène Lefauchaux
ouvertes à la circulation publique, leur usage après incorporation
communal sera identique.

Envoyé en préfecture le 24/10/2018
Reçu en préfecture le 24/10/2018 et déjà
Affiché le dans le domaine public
ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_211-DE

Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à leur classement. Un tel classement ne pouvant être envisagé qu'en cas d'entente amiable et unanime des propriétaires desdits terrains et voies, l'assemblée générale des copropriétaires s'est réunie pour approuver cette incorporation qui interviendra sans contrepartie financière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence du Clos Boni,

Considérant que le classement dans le domaine public communal des rues Suzanne Chaumet, Lucie Aubrac et Marie-Hélène Lefauchaux n'est pas de nature à en modifier leurs conditions de desserte,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**31** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve l'acquisition gratuite des parcelles CK 503, 505, 507 et 509 issues des parcelles CK 291, 170 et 217 correspondant aux rues Suzanne Chaumet, Lucie Aubrac et Marie-Hélène Lefauchaux pour une contenance totale de 6 026 m² ;

- approuve leur incorporation au domaine public communal ;

-autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : CK
Feuille : 000 CK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le  par le centre des impôts foncier suivant :

ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_211-DE

LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délégué par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_211-DE

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

18-10-212

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Monique MEYNARD, Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Rodolphe GUYOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel Galand), Omar N'FATI (pouvoir à Corinne Venayre), Noureddine BOUACHERA (Pouvoir à Laurence Rouède), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

ANNULE ET REMPLACE - CESSION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS DE PARCELLES AUX DAGUEYS

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) a lancé en 2015 les études préalables pour l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités des Dagueys.

Aux termes des études environnementales, le scénario retenu a défini un périmètre global de 12,7 ha, dans lequel il a été décidé de ne pas aménager volontairement 4,5 ha (soit 35 % du périmètre) afin de préserver le plus possible les caractéristiques environnementales du site les plus sensibles (zones humides, habitats naturels...). Initialement, il prévoyait la réalisation d'un parc d'activités tertiaire (4ha en 8 lots), d'un centre aquatique (1 lot de 3ha), et d'espaces publics (voirie, réseaux, aménagements paysagers...sur 1 ha).

Suite à l'obtention du Permis d'aménager le 12 janvier 2018 et de l'arrêté d'autorisation environnementale le 9 avril 2018, l'aménagement de cette extension entre dans sa phase opérationnelle.

La CALI a souhaité confier la réalisation du parc tertiaire de 8 lots et de ses espaces publics à la Société d'Économie Mixte d'aménagement et d'équipement de la Corrèze (SEM19) par le biais d'une concession d'aménagement. Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la CALI est tenue de se porter acquéreur des terrains à vocation économique.

Par conséquent, la Ville étant aujourd'hui propriétaire du périmètre (parcelles AC 120p, 125p, 304p, 331p, 333p, 334p, 337p, 336p d'une superficie de 54 141 m²), il est proposé de le céder, non plus à la SEM 19 [comme délibéré le 4 juin 2018] mais à la CALI, en vue d'une rétrocession future dans le cadre du projet tertiaire.

Il est proposé de procéder à la cession de cette assiette foncière au prix de 12 euros le mètre carré, soit un total de 649 692 € pour 54 141 m².

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18-06-083 du 4 juin 2018,

Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde en date du 13 juin 2018,

Vu le plan de bornage définitif établi par le cabinet CERCEAU,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**31** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-annule la délibération n°18-06-083 du 4 juin 2018 relative à la vente des terrains aux Dagueys à la SEM 19,

-approuve la cession à la Communauté d'Agglomération du Libournais des parcelles AC 120p, 125p, 304p, 331p, 333p, 334p, 336p, 337p d'une superficie de 54 141 m² pour un montant de 12 €/m², soit un total de 649 692 € pour la réalisation du Parc d'Activités des Dagueys,

-autorise la Communauté d'Agglomération du Libournais ou toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou de construction sur les parcelles cédées,

-approuve la prise en charge des frais inhérents (notamment frais de géomètre et de notaire) à cette cession par l'acquéreur,

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

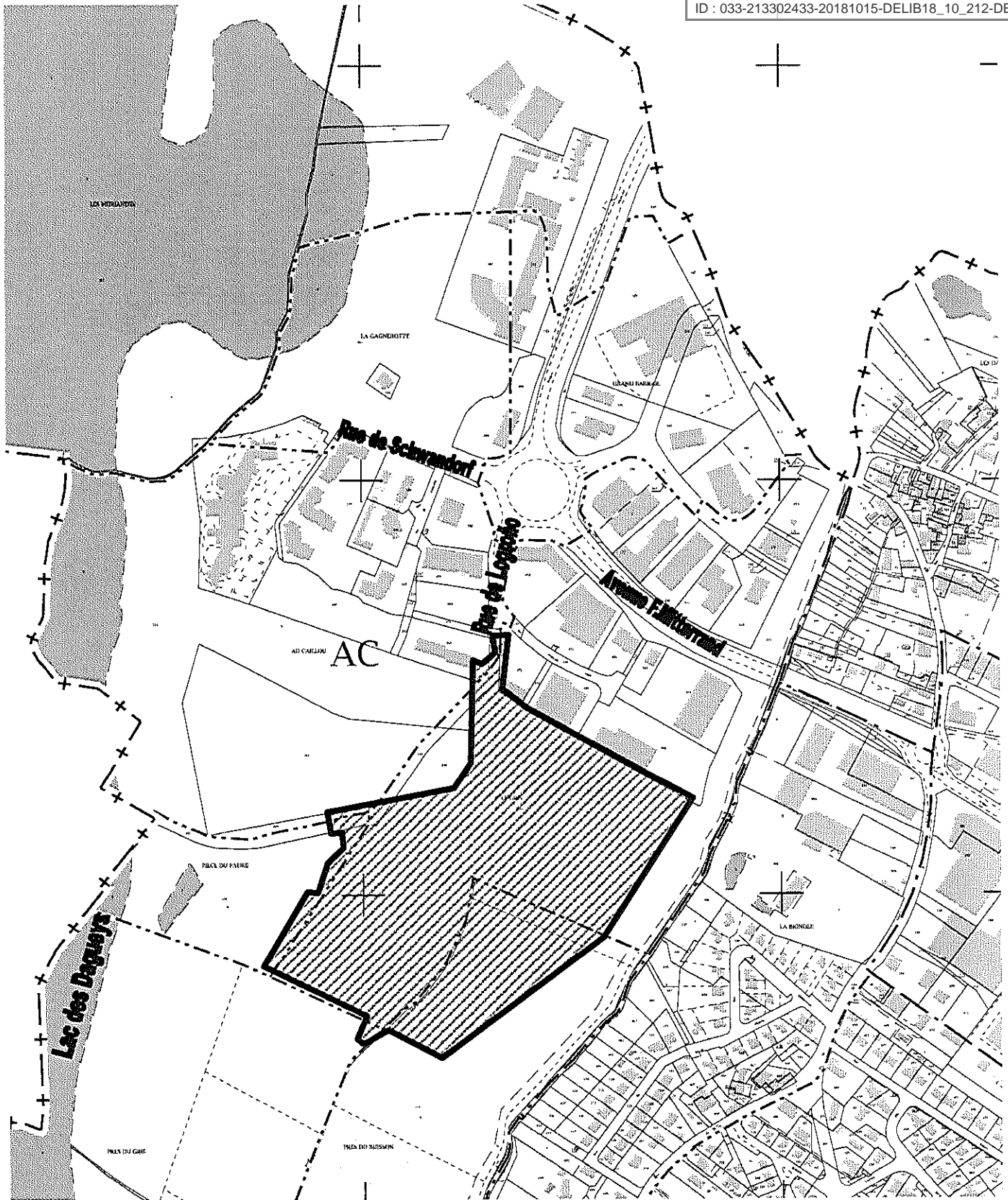
Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_212-DE



Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_212-DE